

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DEVE 86 Prolongement d'un contrat de cession d'exploitation de trois œuvres vidéo 360 degrés pour la Maison Paris Nature.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de prolonger gracieusement un contrat de cession des droits d'exploitation non commerciale non exclusive de trois œuvres vidéo 360 degrés auprès de DIVERSION ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de prolongement de cession de droits d'auteur entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 juin 2022, conclu avec la SAS DIVERSION CINEMA est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO